

Prolongement du débat

Edito

Pour ce dernier numéro du « Journal », je tiens avant tout à remercier vivement toutes les personnes qui ont participé au débat public : élus, membres des associations, experts, « simples citoyens ». Les interventions de chacun ont permis que se déroule un débat de qualité, allant au fond des choses, s'interrogeant aussi bien sur les caractéristiques du projet Fos2xl, que sur ses conséquences pour les communes proches.

Si l'on en juge à l'aune de la diversité des échanges, force est de reconnaître, et la Commission particulière s'en félicite, que ce débat a été, effectivement, un bon débat.

En réponse aux préoccupations exprimées par les élus, notamment les maires de Fos-sur-mer, Port de Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône, ainsi que les membres des diverses associations, un accord s'est fait jour pour qu'un « comité de pilotage » des concertations puisse à l'avenir réfléchir sur les problèmes ou projets en suspens, et porter ces problématiques à l'échelle et auprès des organes ou structures compétentes. Voilà qui est encourageant.

Le compte rendu du débat établi par la CPDP, ainsi que le bilan dressé par le Président de la Commission nationale, seront rendus publics d'ici peu, et le Port Autonome de Marseille-Fos disposera alors de trois mois pour vous faire connaître, au vu des enseignements qu'il aura retirés du débat, les suites qu'il entend y donner. Il a commencé à en soulever le voile le 24 juin à Fos-sur-mer. Encore encourageant !

Aussi, c'est avec chaleur que j'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont œuvré à la préparation et au déroulement du débat : Jean-Stéphane-Devisse et Claude Leroi qui ont largement contribué à sa conception et à son animation, Mesdames Marie Dominique Romani et Sophie Mathieu, sans qui l'organisation n'aurait pu être ce qu'elle a été, et enfin à François Bertault, secrétaire général, toujours présent dans les grandes décisions comme dans le souci des plus petits détails.



Vers une concertation permanente

Pour prolonger le débat, les acteurs ont demandé qu'une concertation permanente soit mise en place entre le Port Autonome de Marseille-Fos, les industriels de la zone industrielle-portuaire (ZIP) et les populations les plus concernées par leurs projets, celles des communes de Fos-sur-mer, Port de Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Celles-ci seront représentées par leurs élus et associations qui ont pris une part active au débat.

Pour tenir compte de la variété des pro-

jets, il a été décidé que cette concertation serait à géométrie variable, adaptée à chaque projet, voire à chacune de leurs conséquences. Il a été conclu qu'un comité permanent serait créé pour piloter ces adaptations. Pour que ce comité fonctionne, chacun devra respecter un « pacte », accepté par tous : travailler dans un esprit de concertation et de transparence. Les partenaires pourront demander à la Commission nationale du débat public, ou au préfet, l'assistance nécessaire à son fonctionnement, dans la fidélité à ce pacte.

La qualité de l'air

Les débats, et en particulier ceux du 25 mai, en Arles, ont largement mis en exergue les inquiétudes de la population concernant la qualité de l'air, la circulation routière ainsi que les industries présentes sur la ZIP sont à l'origine de ces préoccupations qui ont conduit la Commission particulière du débat public à approfondir, avec les partenaires concernés, cette question fondamentale pour la qualité de vie des habitants des communes environnantes.

Ainsi, se sont retrouvés, le 17 juin, les élus, les associations ainsi que les représentants d'AIROBEP de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) et de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) en vue d'évoquer comment, dans le cadre des prolongements du débat, aller plus loin dans la connaissance de l'état sanitaire de la population et la lutte contre ces nuisances. On trouvera sur le site internet de la CPLP l'intégralité des propos échangés à cette occasion.

AIROBEP est une association agréée par l'Etat pour surveiller la qualité de l'air dans la région de l'étang de Berre et l'ouest des Bouches-du-Rhône. Le Port Autonome y a récemment adhéré. Denis Savanne, directeur de cette association, a rappelé qu'une campagne de mesures de la qualité de l'air sera lancée cet été sur la ZIP de Fos-sur-mer.

Cette campagne durera jusqu'à l'été 2005. Les nuisances olfactives seront également surveillées. Un diagnostic précis de la qualité de l'air en sera déduit et une liste des différents polluants, réglementés et en cours de réglementation (ex. les métaux lourds) dressée. Ainsi, AIROBEP saura précisément s'il faut renforcer le dispositif de surveillance.

A la demande des associations et des municipalités, les résultats de cette étude pourraient être mis en relation avec données disponibles auprès de l'Observatoire régional des pathologies et des registres du cancer. Ce travail permettrait d'établir une photographie sanitaire de la région, le but étant de savoir si l'on peut établir des corrélations entre rejets dans l'air et santé des riverains.

Les associations de défense de l'environnement, s'exprimant en particulier par la voix de MM. Casanova, Meunier et Moutet, souhaitent en outre que le périmètre de mesure s'étende bien au-delà de la ZIP, sur une partie de la Camargue proche de Fos, les Alpilles et la Crau. La Commission particulière du débat public a entendu et compris cette requête qu'elle mentionnera dans son compte-rendu. Elle a, par ailleurs, demandé à la DDASS, représentée par M. Max Carans, qui a bien voulu l'accepter, d'organiser, pour faire un point complet sur l'ensemble de ces questions, une réunion entre les partenaires du débat, l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS), et l'Observatoire Régional de la Santé.

Le PAM prend des premiers engagements

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Concernant la ZIP de Fos-sur-mer, le PAM s'engage à participer à toute réflexion partenariale concernant l'amélioration générale de la sécurité sur la RN 268, et de contribuer tout particulièrement à l'aménagement pour une mise en service début 2006, du carrefour du Mit de Ricca.

TRANSPORTS MASSIFIES

Le PAM s'engage à favoriser le transport fluvial et ferroviaire et à réduire en contrepartie la part des poids lourds. Il étudiera la pertinence économique d'un service de navettes ferroviaires entre la plate-forme maritime qu'est le port et des plate-formes terrestres, à l'image de ce que sont déjà Clésud et Distripert afin, là aussi, de réduire le nombre de camions sur les routes.

Toujours dans l'optique de favoriser ce moyen de transport peu polluant qu'est le chemin de fer, le Port autonome, avec Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF, lancera dès septembre 2004 une étude pour tenter de porter le transport ferroviaire au-delà des 30% envisagés dans le cadre de Fos 2XL. Il s'agira de discerner les éventuels points sur le réseau qui pourraient empêcher le développement du fret ferré dans les 10 ou 15 ans à venir. Un volet "transport de voyageurs" fera partie de cette étude, afin de répondre aux nombreux soucis exprimés en la matière par les habitants des communes environnantes.

ENVIRONNEMENT

Les travaux de dragage du terminal de Graveleau continueront à se faire de façon méthodique pour en limiter l'impact. La même politique sera appliquée aux travaux terrestres de 2XL.

Le PAM se donne également un

objectif pédagogique : la création d'un espace d'accueil pour faire découvrir le marais du Tendre, à la jonction entre le port, les industries et la nature. Dans le même état d'esprit, le PAM se dit ouvert au développement des zones de chasse sur « son » territoire.

Sur l'ensemble de la ZIP de Fos, il confirme son engagement dans la mise en place d'un plan de gestion des espaces naturels et de l'espace maritime en concertation avec les différents acteurs à même d'intervenir.

Enfin, un observatoire de l'environnement sera créé pour surveiller la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Cet observatoire sera spécifique à la zone industrielle de Fos-sur-mer.

EMPLOI — FORMATION

Eclairé par le débat public sur l'impact sur le territoire des 4 000 emplois générés par 2XL, le PAM se dit prêt à travailler avec les porteurs de projets concernant la formation, la construction d'écoles, de lycées ou les formations qualifiantes pour répondre au marché de l'emploi.

DEVELOPPEMENT LOCAL

A l'image de sa participation à la création du schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT), le PAM souhaite participer à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui sera menée par les collectivités locales concernées. A l'image de ce qui a déjà été le cas avec certaines communes de l'Ouest étang de Berre, un travail approfondi sera lancé avec les deux communes de Fos-sur-mer et de Port de Bouc et en vue de renforcer et d'améliorer les relations ville-port. Il répondra en cela aux interventions des élus, Messieurs Bernard Granié et Michel Varès.